

## SYNDICAT MIXTE OUVEZE-PAYRE

### COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 21 SEPTEMBRE 2021

#### Etaient présents :

Commune d'Alissas : Monsieur Leynaud, Madame Bacconnier  
Commune de Baix : Monsieur Negre, Madame Gache  
Commune de Chomérac : Messieurs Giraud, Amblard  
Commune de Cruas : Monsieur Perrin,  
Commune de Flaviac : Madame Bernard, Monsieur Tonkens  
Commune de Meysse : Messieurs Mazzini, Rochette,  
Commune de le Pouzin : Messieurs Vignal, Ambert,  
Commune de Rochemaure : Messieurs Faure, David Henri  
Commune de Rochessaive : Madame Vidal, Monsieur Gat,  
Commune de St Bauzile : Messieurs Rossetti, Carte,  
Commune de Julien en St Alban : Messieurs Fougeirol, Rouby  
Commune de St Lager Bressac : Madame Vincent,  
Commune de St Martin sur Lavezon : Messieurs Arto, Pasero  
Commune de St Pierre la Roche : Madame De Clercq,  
Commune de St Symphorien Sous Chomérac : Monsieur Jourdan,  
Commune de St Vincent de Barrès : Messieurs Chaize. Chanal

Excusés : Mr Boyer, Mme Cotta, Mr Reynaud, Mr Vernet, Mme Mouton, Mr Vivat, Mr Dutrieux, Mr Heyraud, Mr Bernard, Mme Labeille, Mr Aurias

Pouvoirs : Mr Ferroussier a donné pouvoir à Monsieur Perrin

#### Assistaient également à la réunion :

Pour la commune de St Lager Bressac : Monsieur Haond qui n'a pas pris part au vote  
SMOP : Messieurs Alligier, Chazot, Madame Noharet

Le quorum étant atteint, le Président déclare la séance ouverte.

#### Approbation de Compte rendu du 29/06/2021

Aucune observation étant faite, le compte rendu est approuvé à l'unanimité des présents

Désignation secrétaire de séance : Monsieur Christophe Vignal

#### Ordre du jour

**Travaux : Notification marché Champ captant Payre**

**Finances : DM n°1**

**Divers :**

Avant de commencer la séance, Monsieur Leynaud Président précise que dorénavant toutes les convocations et comptes rendus seront envoyés par mail. Et si possible de renvoyer l'accusé de lecture.

Travaux d'alimentation en Eau Potable – Lot Unique : Augmentation de la capacité de Pompage des Champs Captants de Payre

Monsieur le Président rappelle que :

Les travaux ont fait l'objet d'une demande de subventions auprès du Conseil Départemental, de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et de l'Etat pour un montant de dépense s'élevant à la somme de 532.000,00 H.T.

La dépense se décompose comme suit :

MONTANT TOTAL DES TRAVAUX H.T.	484.000,00 €
Honoraires Maîtrise d'œuvre	26.314,00 €
Somme à valoir pour divers et imprévus	21.686,00 €
-----	
MONTANT DE LA DEPENSE H.T.	532.000,00 €

Monsieur le Président précise que le marché est passé selon une procédure adaptée, conformément aux articles L2123-1 et R2123-1 du Code de la Commande Publique, en vue de la passation d'un marché public d'exécution de travaux.

Suite à l'ouverture des plis en date du 28/06/2021, et après pondération de l'offre en fonction des critères énoncés dans le Règlement de la Consultation, il apparaît que le Groupement d'Entreprises POMPAGE RHONE-ALPES / GENIN Electricité a présenté une offre correspondant aux besoins de la Collectivité.

Monsieur Le Président soumet au Comité Syndical, le Marché passé selon Procédure Adaptée, à intervenir entre le Syndicat Mixte des Eaux Ouveze-Payre et le Groupement d'Entreprises Pompage Rhône Alpes / Genin Electricité, au montant de 388.720,00 Euros H.T. soit 466.464,00 Euros T.T.C.

Après en avoir délibéré à 29 voix pour, 0 contre, 0 abstention, le Comité Syndical :

Approuve le Marché passé selon Procédure Adaptée, à intervenir entre le Syndicat Mixte des Eaux Ouveze-Payre et le Groupement d'Entreprises Pompage Rhône-Alpes / Genin Electricité,  
Autorise Monsieur le Président à signer ce document et les pièces annexes,  
Transmet à Monsieur le Préfet de l'Ardèche la présente délibération, ainsi que les pièces annexées, afin que ces documents soient rendus exécutoires.

### Décision Modificative n°1 sur BP 2021

Afin de pouvoir procéder à une rectification concernant le reversement de la redevance à l'agence de l'eau, il est nécessaire de modifier les comptes :

Chapitre/Article	Dépenses fonctionnement	Dépenses fonctionnement
014 - 701249	+ 12 781	
67 - 6712		- 12 781

A l'issue de cette présentation, après en avoir délibéré, à 29 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

Le Conseil Syndical approuve cette décision modificative et charge le Président des démarches nécessaires.

Le prochain point est d'ordre financier.

En 2019, le Syndicat avait contracté un prêt relais, il arrive à échéance au mois de novembre, Monsieur le président informe le conseil syndical du renouvellement de ce prêt relais pour une durée de 3 ans, à hauteur de 200 000 €.

Une ligne de trésorerie avait également été prise en 2020. Il reste à ce jour 240 000 € à rembourser. Le syndicat va rembourser 40 000 €. Les 200 000 € restant, le président propose également de la prolonger. Le syndicat prendra contact avec la banque pour les démarches à suivre.

Avant de conclure la réunion, Monsieur le Président propose de noter dans les agendas les prochaines dates de réunion.

Mercredi 20 octobre : 14 h COPIL

Mardi 16 novembre : 17 h 30 Conseil syndical

Mardi 30 novembre : 14 h Commission des finances

Mardi 14 décembre : 17 h 30 Conseil syndical

L'ordre du jour étant terminé la séance est levée à 18 h 30.

Secrétaire de Séance

Christophe Vignal



Le Président

Jean Leynaud

